



COMMUNIQUE DE LA HAAC N° 10 /HAAC/2022/P

Dans le cadre de la mise en application intégrale des dispositions de la loi n° 2020-001 du 07 janvier 2020 relative au Code de la presse et de la communication en République togolaise, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite les professionnels de la presse, les promoteurs des sociétés de presse, les responsables des organisations professionnelles et associations de la presse à prendre part à une conférence de presse, le mercredi 04 janvier 2023 à 10h00 au siège de la HAAC.

Les échanges porteront essentiellement sur les nouvelles dispositions du Code de la presse qui entreront en vigueur à partir du 07 janvier 2023.

Fait à Lomé, le 30 DEC. 2022

Le Président



Pitalounani TELOU